

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2023
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 12

**Demande de la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique Climat Air
Energie**

Lors du conseil communautaire du 17 mars 2022, Quimper Bretagne Occidentale a décidé de relancer la démarche pour une nouvelle demande de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique Climat Air Energie (ex Cit'ergie) pour les 4 prochaines années. Cette démarche s'intègre dans la stratégie Plan Climat Air Energie Territorial reprise dans le projet communautaire. Ces derniers mois, après une phase d'état des lieux, un plan d'actions joint en annexe a été élaboré afin de présenter le dossier pour obtenir le renouvellement de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique Climat Air Energie.

La démarche Territoire Engagé Transition Écologique (ex Cit'ergie) consiste à évaluer le degré de prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques publiques et le fonctionnement interne des collectivités, les plus performantes se voyant attribuer un label. Précédemment, ce label avait 3 niveaux récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Lors de sa labellisation fin 2018, Quimper Bretagne Occidentale avait obtenu le 2^{ème} niveau. Lors du conseil communautaire du 17 mars 2022, Quimper Bretagne Occidentale a décidé de relancer la démarche pour une nouvelle demande de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique Climat Air Energie pour les 4 prochaines années.

Le nouveau dispositif Territoire Engagé Transition Écologique se décline selon la même démarche avec des étoiles de 1 à 5 au niveau de la labellisation.

Pour Quimper Bretagne Occidentale, Territoire Engagé Transition Écologique Climat Air Energie est avant tout un outil d'aide à la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : il vient compléter son diagnostic initial avec un volet qualitatif, il mobilise les parties prenantes et crée les conditions pour un suivi efficace de sa mise en œuvre. Il constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023
(accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

label permet ainsi d'évaluer le niveau de performance et les moyens que se donne la collectivité pour atteindre les objectifs fixés.

La démarche s'appuie sur une organisation transversale en mode projet et des acteurs opérationnels :

- un comité de pilotage, présidé par Thomas Férec. C'est l'organe politique d'orientation et de validation ;
- un chef de projet, garant de l'organisation de la démarche, de son suivi, du respect des délais, et de l'organisation de l'évaluation ;
- les directions et services, constitués en groupes de travail, pour la phase de diagnostic/état des lieux et pour la phase d'élaboration de la stratégie avec la rédaction des fiches actions leur incombant, Ils garantissent le pilotage et la mise en œuvre des actions par domaine.

Pendant l'ensemble de la démarche, la collectivité a été accompagnée par un conseiller Territoire Engagé Transition Écologique. Lors de plusieurs entretiens et ateliers de travail, les élus et les services ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la collectivité engagée ou à venir sur les thématiques climat-air-énergie et travaillé sur des actions nouvelles.

Depuis la dernière notation en 2017/2018, le référentiel a évolué :

- plusieurs nouvelles mesures sont apparues ;
- les potentiels ou « coefficients » appliqués aux mesures ont évolués ;
- les manquements ou retards aux obligations légales entraînent une inéligibilité ;
- certaines thématiques et concepts prennent de l'ampleur.

Malgré ces évolutions et les crises, en particulier celle du COVID, les résultats obtenus vont permettre à Quimper Bretagne Occidentale de présenter un dossier afin d'obtenir 3 étoiles avec une notation sur la base de la phase de diagnostic/état des lieux qui s'établit à 57.3% contre 54.1% dans le cadre de la précédente labellisation 2018.

Le dossier est complété avec un programme d'actions opérationnel (joint en annexe), qui est à la hauteur des ambitions affichées par le territoire en matière de climat et d'énergie. Les actions proposées s'inscrivent dans les programmes de différents dispositifs territoriaux portés par la collectivité avec en particulier la démarche d'élaboration du PCAET Celui-ci reprendra d'autres dispositifs et programmes comme le plan de mobilité simplifié (PDMS), le Schéma directeur des mobilités actives, le Programme Alimentaire Territorial (PAT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Programme Local de Présentation des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), l'appel à projet Territoire Économe en Ressources (TER)....

L'ensemble forme ainsi un plan d'actions « Territoire Engagé Transition Écologique - label Climat Air Energie » partagé, clair déployé sur les nombreux champs du sujet en interne

et externe de la collectivité. Ce plan d'actions permettra à Quimper Bretagne Occidentale d'améliorer son engagement dans la transition écologique et son niveau de labellisation lors des prochaines évaluations du dispositif. Il est construit autour des 6 domaines du référentiel Climat-Air-Energie du dispositif Territoire Engagé Transition Écologique avec des précisions sur les moyens humains, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs retenus pour le suivi :

- Domaine 1 : Planification du développement territorial ;
- Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité ;
- Domaine 3 : Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets ;
- Domaine 4 : Mobilité ;
- Domaine 5 : Organisation interne et administration écoresponsable ;
- Domaine 6 : Communication, coopération.

La candidature à la labellisation de Quimper Bretagne Occidentale sera analysée par un auditeur externe en septembre 2023, et sera présentée à la Commission Nationale du Label du 13 novembre 2023.

Un avis favorable permettra à la communauté d'agglomération de rejoindre les communes et EPCI déjà labellisés en France. La mise en œuvre du programme d'actions fera l'objet d'une évaluation annuelle jusqu'en 2026. La conduite opérationnelle du processus « Territoire Engagé Transition Écologique Climat Air Energie » sera pilotée par la direction de la transition Écologique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acter le plan d'actions couvrant l'ensemble des champs de compétence de l'agglomération et permettant de rendre plus opérationnel le futur PCAET ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à déposer la demande de labellisation.